

**RESEAU INTERNATIONAL POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE
DES DROITS DE L'HOMME AU RWANDA, Association Loi 1901.**

**101, avenue Berthelot
69007 LYON**

DECLARATION SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION DE LA LIPRODHOR

En date du 30 juin 2004, le parlement rwandais sous l'instigation du gouvernement a voté une résolution demande la dissolution de la LIPRODHOR et FOR ainsi que la poursuite des dirigeants de la Ligue.

Face à cette menace de persécution, certains dirigeants de la LIPRODHOR ont pu sortir du Rwanda dans l'espoir de trouver une protection dans un pays tiers. Dans notre précédente déclaration, nous avons les circonstances de cette dissolution et la nature du danger qu'encouraient les personnes visées.

Le 11 septembre 2004, le FPR s'est permis d'organiser ce qu'il a appelé l'Assemblée générale extraordinaire de la LIPRODHOR alors que bon nombre de ses dirigeants se trouvaient en exil à Kampala et à Bujumbura. Cette soi-disant Assemblée générale qui n'avait pas réunie le quorum statutaire procédant entre autres à l'élection d'un nouveau conseil d'administration parallèle à celui qui dirige les activités de l'association dont le mandat expire à la fin de 2004.

Dans sa résolution du 11 septembre 2004, la soi-disant Assemble générale, sous la pression des hauts cadres du FPR, entre autres les Députés du FPR MUKARUTABANA Bernadette et KANAKUZE Judith et le maire de district Gasabo, MAKOMBE Jean Marie Vianney, a approuvé le projet d'élection du Conseil d'administration parallèle et à l'exclusion des membres fondateurs de la ligue et autres défenseurs des droits de l'homme pour avoir dénoncé l'illicite dissolution de la LIPRODHOR.

Il est à rappeler que, dans sa déclaration du 1^{er} septembre 2004, le Président en exercice de la LIPRODHOR, Monsieur NSENGIMANA Emmanuel, avait annoncé la tenue prochaine de l'Assemblée générale ordinaire conformément aux statuts et règlements d'ordre intérieur de la ligue.

Toutes ces manœuvres frauduleuses visaient à couronner le processus de domestication de la LIPRODHOR et le musellement de la société civile dans son ensemble par le régime FPR que les organisations internationales de défense des droits de l'homme et nous-même n'avons cessé de dénoncer.

Furent ainsi nommés au Conseil d'administration fidèle au régime :

1. GAHUTU Augustin, cadre du FPR à Muhima (Président).
2. BYUMA François, cadre à Nyamirambo (Vice-Président).
3. Mme MAKOMBE Solange née MUKASONGA, épouse de MAKOMBE Jean Marie Vianney, maire du district de Gasabo et ancien cadre de la LIPRODHOR (Secrétaire exécutif).
4. MUSHIMIYIMANA Pierre Damien, cadre du FPR à Gisenyi (Trésorier).
5. GAKIRE Anastase, cadre du FPR (Commissaire aux comptes).

6. MUKARUTABANA Clémentine, cadre du FPR à Remera, Kigali-ville (Présidente des commissaires aux comptes).

La logique est poussée au-delà de la domestication puisque cette nouvelle équipe est priée par le FPR d'incriminer le conseil d'administration légal et légitime en imputant à sa charge les accusations de propagation d'idéologie génocidaire telles que alléguées par le rapport parlementaire. Dans sa décision du 17 septembre 2004, le Conseil des Ministres s'est félicité de la résolution de la soi-disant assemblée générale de la LIPRODHOR, recommande à d'autres ONG citées dans le rapport de la commission parlementaire d'agir de même et demande en outre aux services de sécurité d'engager des poursuites.

C'est avec une grande détresse que nous venons d'apprendre l'irruption à 5h00 du matin des hommes armés dans le logement des dirigeants et cadres de la LIPRODHOR à Kampala qui leur ont conduit dans une destination inconnu. Quant à ceux qui sont à Bujumbura, nous avons appris qu'ils étaient assaillis dans leurs chambres d'hôtel par les agents du DMI dirigé par un certain Gustave.

Le RIPRODHOR est gravement préoccupé de leur situation et attire l'attention de la communauté internationale sur le sort des dirigeants et cadres de la LIPRODHOR en exil à Kampala et Bujumbura.

Le RIPRODHOR recommande aux membres de la LIPRODHOR de ne pas céder aux pressions du FPR et de tenir leurs engagements dans la promotion et protection des droits de l'homme, malheureusement compromises par le pouvoir de Kagame.

Aux gouvernements des Etats sollicités pour délivrer des visas aux fuyitifs, notamment la France, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse et les Etats-Unis, le RIPRODHOR demande de le faire avant qu'il ne soit trop tard.

Le RIPRODHOR demande aux bailleurs des fonds de la LIPRODHOR d'interrompre leurs relations de coopération et de partenariat avec l'équipe parallèle mise à la tête de la ligue par le FPR dans l'intention de servir ses intérêts politiques.

Fait à Lyon, le 19 septembre 2004

HABIMANA Théoneste

Président de RIPRODHOR